



1, rue du Général Leclerc
77400 POMPONNE
Tél. : 01 60 07 78 22
Fax : 01 60 07 75 44
mairie@pomponne.org

Conseil Municipal du 30 JUIN 2022

L'an deux mil vingt deux, le trente juin à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de Pomponne, dûment convoqué le vingt quatre juin 2022, s'est réuni, en raison des mesures sanitaires en vigueur, dans la salle Simon Arnaud, sous la présidence de Monsieur Arnaud BRUNET, Maire

Membres en exercice : 27
Date convocation : 24 juin 2022
Présents : 13
Votants : 25

ETAIENT PRESENTS :

Arnaud BRUNET, Maire
Catherine BARBERO, Jean-Marc SIOZAC, Claude SCHAEFFER, Laurence AUDIBERT, Fabrice BUSSY, Fanny BILLY, Adjoint
Charlotte LE MAITOUR, Isabelle DUPRÉ, Christophe LASSERRE, Hervé GUISE, Magali BOUARFE, Christophe PRUDHOMME, Conseillers Municipaux

ETAIENT ABSENTS REPRÉSENTÉS :

Marie-Agnès DESCOUX a donné pouvoir à	Catherine BARBERO
Sandrine MARTINS a donné pouvoir à	Claude SCHAEFFER
Patrick MICHEL a donné pouvoir à	Charlotte LE MAITOUR
Jean BÉDU a donné pouvoir à	Hervé GUISE
Brigitte FOULON a donné pouvoir à	Jean-Marc SIOZAC
Ngo Loi TRAN a donné pouvoir à	Laurence AUDIBERT
Mildred PUISSANT a donné pouvoir à	Catherine BARBERO
Arnaud SCHMITT a donné pouvoir à	Magali BOUARFE
Nathalie BEELS a donné pouvoir à	Hervé GUISE
Jean-Marc LONGEQUEUE a donné pouvoir à	Magali BOUARFE
Dominique FRANÇOISE a donné pouvoir à	Christophe PRUDHOMME
Mapril BAPTISTA a donné pouvoir à	Christophe PRUDHOMME

ETAIENT ABSENTS EXCUSÉS :

Isabelle JODIN, William NETO DE JESUS

Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire de séance pris au sein du Conseil, Catherine BARBERO a été désignée pour remplir cette fonction qu'elle a acceptée.

DELIBERATION N° 2022-34 : DECISION MODIFICATIVE N° 1 BP VILLE 2022 – VIREMENTS DE CREDITS et DEPENSES IMPREVUES

VU la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions, ainsi que les textes subséquents,

VU le Code général des Collectivités territoriales, et notamment ses articles L.2121-29 L.2313-1, L.1612-11,

VU le budget primitif 2022,

VU l'instruction budgétaire et comptable M14,

CONSIDERANT la nécessité de rectifier les restes à réaliser inscrits au budget de l'exercice 2022,

CONSIDERANT la nécessité d'ajuster l'affectation des crédits inscrits au budget de l'exercice 2022 pour permettre la bonne exécution du budget,

ENTENDU l'exposé de Monsieur le Maire,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

DECIDE D'ADOPTER la décision modificative n°1 au budget de l'exercice 2022 qui s'établit ainsi que suit :

Section de fonctionnement

DESIGNATION	Diminution Sur crédits	Augmentation Sur crédits
FONCTIONNEMENT – DEPENSES	103 543,61	103 543,61
	24 005,61	
Ch. 022 Dépenses imprévues		
Art. 022 – Dépenses imprévues	700,00	
Ch. 65 Autres charges de gestion courante		
Art. 6512 – Droits d'utilisation – Informatique en nuage		1250,00
Ch. 011 Atténuations de produits	1 500,00	
Art. 6045 – Achat d'études et prestations de services		1 500,00
Art. 60632 – Fournitures de petit équipement		255,60
Art. 60633 – Fournitures de voirie		36 000,00
Art. 6064 – Fournitures administratives	22 050,00	
Art. 611 – Contrat de prestation de service		
Art. 61521 – Entretien de terrain		1 440,00
Art. 615221 – Entretien et réparations – bâtiments publics	15 200,00	
Art. 615231 – Entretien et réparations - voirie		4 500,00
Art. 615232 – Entretien et réparations – réseaux		8 105,77
Art. 6156 – Maintenance		
Art. 61558 – Entretien et réparations – Autres biens mobiliers		2 700,00
Art. 6184 – Versement à des organismes de formation	468,00	
Art. 6226 – Honoraires	20 000,00	
Art. 6227 – Frais actes et contentieux		20 000,00
Art. 6236 – Catalogues et imprimés	19 620,00	
Art. 6237 – Publications		19 620,00
Art. 6262 – Frais de télécommunications		424,89
Art. 6283 – Frais de nettoyage des locaux		408,00
Ch. 012 Charges de personnel		7 339,35

Section d'investissement

DESIGNATION	Diminution sur crédits	Augmentation sur crédits
INVESTISSEMENT – DEPENSES		
Ch. 020 Dépenses imprévues Art. 020 – Dépenses imprévues	22 376,00	
Ch. 20 Immobilisations incorporelles Art. 2031 – Frais d'études		14 750,00
Ch. 21 Immobilisations corporelles Art. 2121 – Plantations arbres et arbustes Art. 2158 – Autres installations matériel et outillage technique	1 000,00	6 250,00
Ch. 23 Immobilisations en cours Art. 2313 – Constructions		2 376,00

Ainsi fait et délibéré les jours mois et an susdits et ont signé les membres présents.

A Pomponne, le 30 juin 2022

Extrait certifié conforme au registre des délibérations.

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en sous-préfecture de Torcy le et de la publication, le

Le Maire
A. BRUNET

Le Maire,

Arnaud BRUNET



Accusé de réception en préfecture
077-217703727-20220705-2022-34-DE
Date de télétransmission : 05/07/2022
Date de réception préfecture : 05/07/2022